



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication

Trente-troisième session

Genève, 5-7 octobre 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre pratique du contrôle du respect et de l'application des dispositions en matière de comptabilité et de vérification en vue de la publication d'informations de qualité

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent document a été élaboré dans le but de faciliter les débats du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, à sa trente-troisième session, qui porteront sur les bonnes pratiques et les activités de renforcement des capacités propres à établir des mécanismes efficaces de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité par les entreprises. Il expose les principaux points à considérer pour aider les pays à créer et à améliorer leurs mécanismes nationaux. Il traite ainsi à des grands principes sur lesquels ces mécanismes sont susceptibles de se fonder et de la manière dont ces mécanismes interagissent ; des éléments fondamentaux dont il faut tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mécanismes ; du caractère intersectoriel des points abordés et de la nécessité d'une coordination à tous les niveaux. D'autres points doivent aussi être pris en considération, comme le manque de ressources financières et humaines, les difficultés à évaluer l'impact et le besoin d'études théoriques et empiriques complémentaires sur la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes, notamment dans les pays en développement et les pays en transition. Le présent document aborde aussi les problèmes spécifiques posés par le contrôle du respect et l'application effective des normes dans le cas de la publication d'informations non financières, de la publication d'informations par le secteur public et de la publication d'informations par les petites et moyennes entreprises (PME).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Principaux problèmes posés par la conception et la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité	5
A. Définitions, objectifs et portée	6
B. Grands principes directeurs	7
C. Éléments fondamentaux	10
D. Difficultés particulières dans le cas de l'information non financière, de la publication d'informations par le secteur public et de la publication d'informations par les PME	14
III. Conclusion	17
Annexes	
I. Membres du groupe consultatif d'experts du contrôle du respect et de l'application effective des normes	18
II. Exemple de résultats de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité : indicateurs relatifs au contrôle du respect et à l'application effective des normes	20

I. Introduction

1. En septembre 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe 17 objectifs étendus et ambitieux. Le dynamisme du secteur privé est une condition indispensable à la réalisation de ces objectifs. Il est essentiel que les entreprises publient des informations de qualité afin de rendre compte de leurs contributions et de mobiliser les ressources qui permettront d'atteindre ces objectifs. La publication d'informations de qualité par les entreprises contribue en outre à asseoir fermement la stabilité financière, les conditions favorables aux affaires et aux investissements, la transparence et la bonne gouvernance.

2. Initialement, les efforts déployés pour publier des informations financières et non financières de qualité visaient à élaborer des codes et des normes faisant autorité au niveau mondial. Ils se sont intensifiés à mesure que l'économie mondiale est devenue plus intégrée. Divers codes et normes en matière de publication d'informations, par le secteur public et par le secteur privé, ont ainsi vu le jour. Ces codes et normes concernent la publication d'informations financières, la vérification des comptes, la formation des experts-comptables et la déontologie applicable à leur profession, ainsi que des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance.

3. Si ces codes et normes ont été définis au niveau international, leur mise en œuvre pratique incombe aux autorités de réglementation et aux entreprises de chaque pays. Les crises financières des deux dernières décennies ont montré combien il était important de faire preuve de cohérence dans la mise en œuvre et dans l'application effective des codes et des normes, si l'on souhaitait tirer pleinement parti de leur capacité de faciliter le commerce et l'investissement au niveau mondial. La volonté de servir l'intérêt public a joué un rôle essentiel dans le processus international de normalisation ainsi que dans la réglementation et dans le contrôle de l'application. Des améliorations ont pu être obtenues grâce à des mécanismes efficaces d'application effective et au contrôle constant du respect des codes et des normes¹.

4. Depuis plus de trente ans, l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, contribue aux activités visant à promouvoir et à rendre effective la publication d'informations financières et non financières de qualité par les entreprises du monde entier. Ces dernières années, la CNUCED et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts se sont efforcés de définir de manière détaillée les mesures qui devaient être prises pour créer un socle institutionnel solide. Élaboré par la CNUCED, le guide pratique pour le développement de la comptabilité a ainsi pour but d'aider les États membres à évaluer leurs dispositions nationales en matière de publication d'informations au regard des normes, des bonnes pratiques et des codes applicables au niveau international, et à définir un plan d'action global et cohérent pour combler les écarts. Il se compose d'un cadre pour le renforcement des capacités et d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs présenté sous la forme d'un questionnaire. Depuis son lancement en 2012, il a été mis en œuvre dans de nombreux pays et, récemment, il s'est enrichi d'une plateforme Web, disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe².

5. Si l'on en juge par les résultats obtenus par le guide pratique pour le développement de la comptabilité, appliqué dans différentes régions du monde, qui ont été examinés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à ses sessions annuelles, bon nombre de

¹ Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.ipiob.org/index.php/piob-oversight/compliance> (page consultée le 29 juin 2016).

² Voir <http://adt.unctad.org> (page consultée le 5 août 2016).

pays peinent toujours à se doter d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes et ont besoin de conseils dans ce domaine. C'est pourquoi, à la suite de la demande formulée par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à sa trente et unième session, la CNUCED s'est mise à travailler à un guide sur le renforcement des capacités et les bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes. En collaboration avec le groupe consultatif d'experts du contrôle du respect et de l'application effective des normes³, elle a établi un document de travail⁴ – lequel a ensuite servi de base de discussion avec ledit groupe pendant la préparation de la trente-troisième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Des études de cas présentés aux trente et unième et trente-deuxième sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts ont aussi alimenté le processus⁵.

6. Le secrétariat de la CNUCED a tenu compte des observations du groupe consultatif dans son projet révisé de guide des bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité par les entreprises, qui sera examiné par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à sa trente-troisième session. L'importance des prescriptions relatives au contrôle du respect et à l'application effective des normes pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été soulignée. Les résultats des débats du Groupe de travail intergouvernemental d'experts seront présentés dans la version finale du guide.

7. L'objectif du présent document est de faciliter les échanges de vues au titre du point 3 de l'ordre du jour de la session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Il donne un aperçu du projet de guide, en se concentrant sur les principales questions soulevées pendant la période intersessions de consultation. Il définit les principaux termes et expressions, et précise les objectifs et la portée d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes ; il présente les grands principes sur lesquels ce mécanisme pourrait se fonder et ses éléments fondamentaux ; il traite des institutions, notamment de leur structure, de leurs activités, de leurs moyens d'action et de leurs méthodologies, ainsi que des critères applicables et des moyens d'évaluation de l'impact. Le présent document aborde également des aspects particuliers du contrôle du respect et de l'application effective des normes, en lien avec la publication d'informations par les entreprises, la vérification des comptes et l'assurance qualité, et la formation professionnelle des experts-comptables. Enfin, il expose les difficultés du contrôle du respect et de l'application effective des normes dans le cas de la publication d'informations non financières, de la publication d'informations par le secteur public et de la publication d'informations par les PME. En raison de leur complémentarité, le présent document et le projet de guide doivent être considérés conjointement.

8. À titre de possibles modèles à suivre, le projet de guide expose les expériences vécues par un certain nombre de pays. Lors de leurs discussions, les membres du groupe consultatif ont estimé qu'il faudrait plus d'exemples de bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes, notamment dans les pays en développement et les pays en transition.

9. Le groupe consultatif a jugé utiles les exemples présentés dans le projet de document actuel, qui concernaient des pays en développement. Toutefois, ces exemples portaient davantage sur la façon dont certaines composantes du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes avaient été mises en œuvre dans les pays

³ Voir annexe I.

⁴ CNUCED, à paraître, *Monitoring of compliance and enforcement for high-quality corporate reporting: Guidance on capacity-building and good practices*.

⁵ Pays concernés : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (UNCTAD/DIAE/ED/2015/2).

considérés que sur les différentes formes et phases du mécanisme. Il convenait de procéder à des études plus détaillées de la coordination interinstitutions, qui montreraient les difficultés posées par la mise en fonctionnement des nombreuses composantes du mécanisme.

10. Le groupe consultatif a estimé important que les études de cas couvrent davantage de pays en développement et que la CNUCED poursuive ses efforts en ce sens, de manière à dresser un tableau complet des pratiques en vigueur en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes. Il a fait observer que ces études de cas pouvaient être riches d'enseignements et favoriser l'investissement dans l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes dans différents contextes économiques. Dans l'idéal, les nouvelles études de cas devraient notamment porter sur les résultats obtenus en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et en Europe de l'Est. Elles pourraient en outre servir à actualiser le projet de guide (document évolutif), qui serait étayé par des rapports intérimaires, et à préciser les besoins de certains pays.

11. Au cours de leurs échanges de vues, les membres du groupe consultatif ont insisté sur la nécessité de comprendre le contexte local si l'on voulait que le mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes soit efficace. Des mesures qui étaient fructueuses dans un pays pouvaient se révéler onéreuses et difficilement applicables dans un autre, surtout si les pays en question ne disposaient pas des mêmes ressources et ne présentaient pas la même maturité institutionnelle. De plus, dans des pays qui différaient par leur situation économique et institutionnelle, les décideurs jugeaient souvent utile de se référer aux bonnes pratiques en vigueur dans les pays développés pour concevoir et mettre en œuvre leurs propres mécanismes nationaux.

II. Principaux problèmes posés par la conception et la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité

12. Le projet de guide est destiné à fournir aux décideurs des exemples de bonnes pratiques auxquels se reporter lors de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs mécanismes nationaux de contrôle du respect et d'application effective des normes. Il pourrait aussi renseigner utilement les autres parties prenantes sur les principaux problèmes et enjeux du contrôle du respect et de l'application effective des normes et sur la manière dont elles pourraient contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un mécanisme ad hoc.

13. Le projet de guide définit les principaux termes et expressions, et expose les objectifs et la portée du mécanisme. Il décrit les grands principes et les éléments fondamentaux du mécanisme, et présente les principales institutions, en s'arrêtant sur les activités, les moyens d'action, les méthodologies, les critères de référence et les problèmes d'évaluation de l'impact. Il met également en évidence des problèmes spécifiques liés aux obligations de publication d'informations par les entreprises, à l'audit et à l'assurance, et aux exigences en matière de formation professionnelle. Il traite des problèmes posés par le contrôle du respect et l'application effective des normes dans le cas de la publication d'informations non financières, de la publication d'informations par le secteur public et de la publication d'informations par les PME.

14. Le groupe consultatif a recensé un certain nombre de questions, qui ont été prises en compte dans la version révisée du guide des bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité par les entreprises, et qui sont abordées dans le présent document dans l'optique d'un examen plus approfondi par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à sa trente-troisième session.

A. Définitions, objectifs et portée

15. Le projet de guide indique bien que, pour concevoir un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes, il faut disposer de définitions précises. À cette fin, il précise que le terme « respect » s'entend généralement de l'observation des lois, des règlements et des règles. L'expression « contrôle du respect » renvoie aux activités de surveillance et d'examen qui sont réalisées dans le but de vérifier le respect des normes applicables et d'encourager les comportements allant dans ce sens. L'expression « application effective » se rapporte au fait de faire respecter les normes applicables et d'infliger des sanctions en cas d'observation. L'application effective a une fonction disciplinaire, qui est de veiller à ce que le non-respect des lois, des règlements et des règles ait des conséquences et soit suivi de diverses mesures ; elle a aussi pour objectif de décourager de futures violations. Dans certaines circonstances, ces violations peuvent donner lieu à des réparations civiles ou à des sanctions pénales.

16. Le groupe consultatif a fait observer que, lors de la conception du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes, une attention suffisante devait être portée à son caractère dissuasif, afin que les entreprises soient incitées à remplir leurs obligations à chacune des étapes du processus de publication d'informations. Il est tout aussi important d'établir une relation solide et fructueuse avec les parties concernées et d'encourager ainsi des attitudes et des comportements idoines que de repérer les contrevenants. L'équilibre entre ces deux fonctions dépend de la culture locale et de la présence des experts-comptables ; d'où l'importance de conseils de mise en œuvre appropriés, de supports de formation pertinents et de professionnels compétents.

17. Le projet de guide indique que les mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes doivent favoriser la publication d'informations alliant qualité et fiabilité et, ce faisant, contribuer à la stabilité financière et au développement durable en améliorant la transparence des entreprises, la confiance des investisseurs et l'intégrité des marchés financiers. La réalisation de ces objectifs suppose de mettre en place des mécanismes efficaces afin que les entreprises publient des rapports fiables, qui répondent aux besoins communs des utilisateurs extérieurs, notamment les investisseurs et autres bailleurs de fonds, ainsi que d'autres décideurs et parties prenantes, comme les pouvoirs publics et la société dans son ensemble.

18. Un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes devrait couvrir toute la chaîne de la publication d'informations. C'est pourquoi le projet de guide aborde trois aspects : la publication d'informations par les entreprises, la vérification des comptes et la profession d'expert-comptable. Il commence par traiter des questions communes, avant d'examiner les méthodes et les problèmes propres à chacun de ces domaines. Des membres du groupe consultatif se sont demandé si le mécanisme devrait intégrer les exigences en matière de formation professionnelle, qui ne faisaient généralement pas l'objet de dispositions nationales, contrairement à la comptabilité, à la publication d'informations et à la vérification des comptes. Le groupe consultatif est convenu de l'efficacité du dispositif établi par des organisations professionnelles nationales à l'intention des experts-comptables, qui était souvent le principal moyen de contrôler le

respect des exigences en matière de formation professionnelle et de les faire appliquer. En conséquence, ce dispositif figure également dans le projet de guide.

19. Le groupe consultatif a estimé important de décider, au moment de la conception du mécanisme, du type d'entreprises qui devraient être visées par les prescriptions relatives au contrôle du respect et à l'application effective des normes. Plus précisément, la question a été de savoir si la publication d'informations par le secteur public et par les PME, et la publication d'informations non financières, seraient couvertes par le mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes et par le guide⁶.

20. La mise en œuvre du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes poserait des problèmes particuliers aux secteurs du contrôle bancaire et financier, qui pourraient donner lieu à d'autres mesures.

B. Grands principes directeurs

21. Le projet de guide présente les grands principes et éléments que les décideurs sont susceptibles de prendre en considération au moment de mettre en place leurs mécanismes nationaux de contrôle du respect et d'application effective des normes. Ces principes et éléments se fondent sur des textes de premier plan, tels que les principes fondamentaux applicables aux organismes indépendants de réglementation de l'audit établis par l'International Forum of Independent Audit Regulators⁷, les déclarations des obligations des membres de la Fédération internationale des experts-comptables, le code de déontologie des professionnels de la comptabilité du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, les objectifs et les principes de réglementation des valeurs mobilières de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, et les lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers.

22. Le groupe consultatif a proposé les grands principes directeurs suivants :

- a) Souci de l'intérêt public ;
- b) Indépendance ;
- c) Transparence et obligation de rendre compte ;
- d) Confidentialité ;
- e) Proportionnalité ;
- f) Coopération et coordination.

23. Les débats au sujet de ces grands principes directeurs ont montré combien il importait que le mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes soit conçu de manière à servir l'intérêt public. À ce sujet, il faut mentionner que le Conseil de supervision de l'intérêt public, organisme mondial indépendant, est chargé d'améliorer la qualité des normes en matière d'audit, d'assurance, de formation et de déontologie établies par les organismes de normalisation de la Fédération internationale des experts-comptables et de les axer davantage sur l'intérêt public. Dans le cadre de ses activités de surveillance, le Conseil de supervision de l'intérêt public s'emploie à accroître la transparence et l'intégrité de la profession d'auditeur et, partant, à contribuer à la publication d'informations financières de meilleure qualité au niveau international.

24. Le principe d'indépendance est essentiel au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes. Suivant les prescriptions de

⁶ Pour de plus amples renseignements, voir les paragraphes 59 à 72 du présent document.

⁷ www.ifiar.org (page consultée le 29 juillet 2016).

l'International Forum of Independent Audit Regulators et de l'Autorité européenne des marchés financiers, le projet de guide établit que, en vertu de ce principe, les organismes de réglementation peuvent exercer leurs activités de manière objective et équitable, sans subir indûment l'influence des établissements réglementés et des autres parties prenantes et acteurs du marché. Le projet de guide se réfère également au Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui fait figurer l'indépendance parmi les compétences de tout professionnel de la comptabilité et qui distingue deux formes d'indépendance : l'indépendance d'esprit ou réelle, qui permet un jugement objectif et critique, libre d'influences extérieures ; et l'indépendance apparente, qui consiste à s'abstenir de prendre en considération les éléments pouvant faire douter de l'intégrité, de l'objectivité ou de l'esprit critique des experts-comptables⁸. Le principe d'indépendance est applicable à tous ceux qui sont chargés de promouvoir un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes.

25. L'indépendance est étroitement liée à la question du financement du mécanisme. Pour être efficace, celui-ci devrait être financé par des sources indépendantes, échappant à l'influence des établissements réglementés ou des autres parties prenantes. Or, sa mise en œuvre est souvent compromise par le manque de ressources financières. Les systèmes de financement dépendent dans une large mesure du cadre national dans lequel les entreprises publient leurs informations. Il convient donc de tenir compte des dispositifs institutionnels locaux pour garantir l'indépendance des sources de financement.

26. La transparence et l'obligation de rendre compte sont deux autres composantes essentielles d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes. La nécessité de mettre en place des institutions transparentes et responsables a été rendue plus évidente par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est explicitement mentionnée dans l'un des objectifs de développement durable (objectif 16.6). De même, le principe 3 de l'International Forum of Independent Audit Regulators établit que « les organismes de réglementation de l'audit devraient être publiquement redevables de l'exercice de leurs prérogatives et de l'emploi de leurs ressources afin de préserver leur intégrité et leur crédibilité »⁹. L'Autorité européenne des marchés financiers estime que les autorités de contrôle devraient informer régulièrement le public de leurs activités de surveillance et de coordination. La transparence pourrait aussi consister à publier des programmes de travail et des rapports d'activité annuels et à faire connaître les critères de sélection appliqués aux fins des inspections, globalement ou à titre individuel.

27. Parallèlement, les organismes de réglementation doivent respecter le principe de confidentialité dans le traitement des dossiers et dans l'examen des informations afin de ne pas porter atteinte aux intérêts légitimes des entreprises. Les droits de propriété intellectuelle, notamment les technologies brevetées, les stratégies à long terme ou d'autres aspects opérationnels sont susceptibles de limiter les informations pouvant être diffusées par le mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes dans un souci de transparence.

28. Le principe de confidentialité s'applique à la fois aux organismes qui dirigent et coordonnent les activités de contrôle du respect et d'application effective des normes et au personnel qui est chargé de réaliser ces activités.

29. L'Organisation internationale des commissions de valeurs juge important que le personnel des organismes de réglementation respecte les normes de confidentialité applicables¹⁰. Selon les principes fondamentaux de l'International Forum of Independent

⁸ <http://www.iasplus.com/en/binary/ifac/0612ethicsed.pdf> (page consultée le 29 juillet 2016).

⁹ <https://www.ifiar.org/IFIAR/media/Documents/General/Final-Core-Principles.pdf> (page consultée le 3 août 2016).

¹⁰ <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD154.pdf> (page consultée le 3 août 2016).

Audit Regulators, les organismes de réglementation de l'audit devraient s'assurer de l'adoption de mesures propres à empêcher la divulgation d'informations à caractère confidentiel¹¹.

30. Trouver le juste équilibre entre le principe de transparence et le principe de confidentialité est problématique lorsque l'on veut concevoir et mettre en œuvre un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes. Tout dépend du contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités et publient leurs informations.

31. À l'issue de leurs échanges de vues sur le concept d'importance significative, mentionné en relation avec les mesures d'inspection axées sur le risque, les membres du groupe consultatif ont été amenés à réfléchir à l'importance de la proportionnalité.

32. Le groupe consultatif a estimé que la proportionnalité devrait faire partie des principes fondateurs d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes. En vertu de ce grand principe juridique européen¹², l'action des organismes de réglementation se limite à faire le nécessaire pour atteindre les objectifs du droit de l'Union européenne. Dans le cadre du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes, cela signifie que les mesures adoptées devraient être proportionnelles aux buts poursuivis et aux lacunes éventuellement relevées pendant les activités de supervision.

33. La mise en œuvre d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes suppose une coordination et une coopération entre différentes institutions. La coordination est importante aux fins de l'échange d'informations sur tous les aspects des prescriptions relatives au contrôle du respect et à l'application effective des normes, non seulement au niveau national, mais aussi entre les autorités du pays et leurs homologues étrangers. Il est attendu des parties concernées qu'elles respectent le caractère confidentiel des informations recueillies en vue d'atteindre les objectifs en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes.

34. Il peut aussi arriver qu'une coordination soit nécessaire entre des organismes exerçant des fonctions de réglementation à des niveaux différents. Par exemple, selon le principe 7 de l'International Forum of Independent Audit Regulators, les organismes de réglementation de l'audit « devraient prendre les mesures qui s'imposent pour collaborer avec d'autres organismes de réglementation et, si nécessaire, avec des tierces parties »¹³. Le Groupe européen des organes de supervision de l'audit avait proposé une stratégie commune de coopération entre les autorités compétentes des États membres de l'Union européenne, y compris les cabinets d'audit et les organes de supervision de l'audit¹⁴.

35. Les débats du groupe consultatif ont mis en évidence le besoin de conseils plus précis et de bonnes pratiques sur la manière de parvenir à une coordination entre les différentes composantes du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes (organismes de réglementation comptable, organismes de réglementation de l'audit et professionnels de la comptabilité). Les résultats obtenus par la CNUCED dans certains pays ont montré que la mise en œuvre du guide pratique pour le développement de la comptabilité pouvait servir de point de départ à des échanges de vues et à une collaboration entre décideurs et acteurs de premier plan en matière de publication d'informations. Il était essentiel d'améliorer la coordination – y compris au niveau national – pour élaborer et

¹¹ Voir note 9.

¹² <http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/proportionality.html> (page consultée le 3 août 2016).

¹³ Voir note 9.

¹⁴ http://ec.europa.eu/internal_market/auditing/egaob/index_fr.htm (page consultée le 29 juillet 2016).

mettre en œuvre un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes.

C. Éléments fondamentaux

36. Le projet de guide donne également un aperçu des éléments fondamentaux à prendre en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes :

- a) Prescriptions légales (principaux codes, normes et critères de référence) et pouvoirs de répression ;
- b) Dispositifs institutionnels ;
- c) Mécanismes de bonne gouvernance ;
- d) Instruments, activités et méthodes en matière de prévention, de discipline et de recours ;
- e) Personnel compétent ;
- f) Modèles de financement ;
- g) Dispositifs de contrôle et mécanismes d'évaluation de l'impact.

37. Les débats du groupe consultatif ont fait ressortir que le cadre juridique d'un pays était essentiel à l'efficacité du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes. On s'accordait généralement à penser que le cadre juridique servait de base aux prescriptions réglementaires des États, à la mise en œuvre d'un système de garde-fous et au recrutement de personnel qualifié. Ces éléments pouvaient être intégrés dans la législation nationale et s'appuyer sur les normes et codes internationaux de comptabilité, ou sur des prescriptions en matière d'audit et d'assurance, et de qualifications professionnelles.

38. Il était important de bien comprendre les normes et les codes utilisés. C'est pourquoi le projet de guide comportait des références et des liens renvoyant aux principaux codes et normes internationaux de comptabilité, d'information financière et de publication des informations ; d'audit et d'assurance ; de gouvernance d'entreprise ; de publication d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance ; ainsi qu'aux décisions internationales et aux bonnes pratiques définies au niveau international dans le domaine du contrôle du respect et de l'application effective des normes.

39. Les normes qui servent de référence aux États Membres sont notamment élaborées par le Conseil international des normes comptables¹⁵, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance¹⁶ et le Conseil des normes internationales de déontologie comptable¹⁷.

40. Le cadre juridique d'un pays est étroitement lié à son cadre institutionnel. Il a une incidence sur la structure du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes, ainsi que sur les outils et les méthodes qui peuvent être mis en place aux fins du choix des entités à inspecter, de la conduite d'inspections, de l'application effective des normes, de la prévention des infractions, de la promotion du respect des normes ou de la sensibilisation aux bonnes pratiques. Aussi le projet de guide comporte-t-il des informations sur les éléments des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes et sur les activités menées dans le cadre de ces mécanismes, ainsi que

¹⁵ <http://www.ifrs.org/About-us/IASB/Pages/Home.aspx> (page consultée le 3 août 2016).

¹⁶ <https://www.iaasb.org> (page consultée le 3 août 2016).

¹⁷ <https://www.ethicsboard.org/about-iesba> (page consultée le 3 août 2016).

sur les bonnes pratiques permettant de faire jouer un rôle préventif à ces mécanismes, en trouvant un équilibre entre sanctions et mesures d'incitation au respect des normes.

41. Un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes assigne à certains processus et à certaines institutions les fonctions de surveillance et les activités visant à inciter et à obliger les entreprises, les cabinets d'audit et les spécialistes à respecter les lois, les réglementations et les règles, éventuellement à l'aide d'outils d'inspection et de discipline. La structure institutionnelle particulière du mécanisme dépend dans une grande mesure du contexte et des capacités de chaque pays. Cela étant, il importe d'énoncer clairement les principales fonctions relevant du mécanisme, ainsi que de définir les procédures de communication des informations et d'allouer des ressources suffisantes au mécanisme.

42. Également essentiel à l'efficacité du mécanisme, un système de gouvernance qui fonctionne correctement garantit que les garde-fous nécessaires soient en place, que les autorités responsables du contrôle du respect et de l'application effective des normes appliquent les normes de déontologie les plus strictes et que des mesures appropriées soient prises en cas de conflit d'intérêts. Le groupe consultatif a mis en relief la grande contribution des comités d'audit et des mécanismes de contrôle interne à la qualité des audits, et a estimé opportun d'examiner la question de plus près dans le projet de guide.

43. Un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes comprend en outre une série d'outils, d'activités et de méthodes en matière de prévention, de discipline et de recours, qui sont examinés dans le projet de guide. Le groupe consultatif s'est penché sur les dispositifs d'évaluation des risques, les méthodes associées et les mécanismes de contrôle interne des risques des organismes retenus pour les activités de contrôle du respect et d'application effective des normes.

44. Une dotation suffisante en ressources humaines est l'élément le plus crucial d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes. Dans de nombreux pays, le manque de personnel compétent compromet gravement la mise en place des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes. Des programmes de renforcement des capacités sont nécessaires pour remédier à ce problème.

45. Suivant leurs fonctions, les personnes qui s'occupent du contrôle du respect et de l'application effective des normes doivent posséder différentes compétences, par exemple une connaissance approfondie des normes comptables, une expérience adéquate de la réalisation d'audits et d'examens d'assurance qualité ou les compétences analytiques nécessaires aux inspections, aux enquêtes et aux poursuites. Une formation juridique est requise pour évaluer les preuves d'actes répréhensibles dans le cadre de la législation et de la réglementation nationales.

46. Il est crucial que le personnel qui participe au contrôle du respect et à l'application effective des normes dispose des compétences et de l'expérience professionnelles voulues, et que ses effectifs soient suffisants. Il convient d'appeler l'attention sur la disponibilité de technologies appropriées, les compétences nécessaires à leur utilisation efficace et les besoins de formation continue, en vue d'assurer une surveillance de qualité dans le cadre du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes.

47. Les organismes de réglementation ont souvent de la difficulté à recruter du personnel compétent. Cela s'explique notamment par l'inadéquation des compétences et les écarts de rémunération entre l'autorité de réglementation et les entités visées par son action, ou entre le secteur public et le secteur privé. En recrutant du personnel, il faut trouver un équilibre entre l'expérience acquise dans le secteur de la publication d'informations et l'indépendance nécessaire pour jouer un rôle de surveillance.

48. Le groupe consultatif a insisté sur le rôle des normes relatives à la formation dans l'amélioration des compétences du personnel. Certains membres du groupe ont mis l'accent sur la norme du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance concernant l'esprit critique professionnel, dans la perspective de la formation du personnel participant au contrôle du respect et à l'application effective des normes¹⁸.

49. Pour être efficace, le mécanisme doit aussi être doté de ressources financières suffisantes, sans quoi il ne saurait remplir ses fonctions ni contribuer à la création de conditions favorisant la publication d'informations de qualité. Un bon modèle de financement constitue donc un autre élément important du mécanisme.

50. Les sources de financement varient en fonction de la réglementation nationale, mais comprennent en général une combinaison de taxes prélevées sur les sociétés cotées, sur les organismes professionnels s'occupant de publication d'informations ou sur les sociétés d'audit qui mènent des activités dans le pays. On trouvera dans le projet de guide quelques exemples de modèles utilisés par différents pays. Le groupe consultatif a précisé que dans les pays où les marchés de capitaux étaient moins développés, un financement public spécifique pourrait être nécessaire pour appliquer les prescriptions relatives au contrôle du respect et à l'application effective des normes. En ce qui concernait les modèles de financement, il était nécessaire de préserver l'indépendance du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes et de son personnel à l'égard des bailleurs de fonds, ainsi que de recenser et de promouvoir les bonnes pratiques nationales dans ce domaine.

51. Afin de mettre en œuvre concrètement le mécanisme, il faut en étudier les incidences sur la qualité des informations publiées par les entreprises à l'aide d'outils d'évaluation de l'impact, selon des modalités qui permettent d'obtenir des résultats cohérents et comparables au fil des années. Ces outils d'évaluation devraient viser à garantir l'efficacité du mécanisme, à le perfectionner constamment et à en renforcer les capacités tout au long de la chaîne de l'information. Ils pourraient comprendre une série d'indicateurs qui aideraient à recenser les lacunes et les priorités en vue d'améliorer et d'ajuster le mécanisme dans tel ou tel domaine.

52. À cause de la complexité et du caractère global des incidences sur la situation relative à la publication d'informations par les entreprises, toutefois, les mesures d'impact sont souvent imprécises et reposent sur des données indirectes. Les résultats des mesures réglementaires sont parfois confidentiels ou impossibles à observer par des tiers. Les informations disponibles au sujet d'un cas peuvent être insuffisantes, lorsque les autorités de réglementation ont décidé de classer l'affaire sans suite dans le cadre d'une stratégie globale de surveillance de la publication d'informations.

53. Dans le projet de guide, il est indiqué que les méthodes de mesure de première génération portaient sur les ressources utilisées, notamment la quantité de ressources financières et humaines allouées au contrôle du respect et à l'application effective des normes, et sur les produits obtenus, ce qui se traduisait par une analyse du nombre, de la nature et du montant des sanctions imposées, ainsi que sur l'efficacité ou le taux de réussite des mesures d'application. Il y était tenu compte des données suivantes : nombre de cas examinés, nombre de communiqués de presse publiés sur le respect des normes relatives à la publication d'information par les entreprises et nombre d'audits erronés recensés. Une plus grande efficacité du mécanisme ne passe cependant pas nécessairement par une augmentation des ressources budgétaires ou des effectifs.

54. Les méthodes de mesure de deuxième génération visent à évaluer les résultats de l'action menée dans le cadre du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective

¹⁸ Voir note 16.

des normes. Elles prévoient des enquêtes visant à évaluer l'opinion des investisseurs et d'autres acteurs des marchés au sujet des programmes de contrôle du respect et d'application effective des normes. Parmi les initiatives relevant de ce type de méthode, on peut également mentionner les rapports sur l'absence d'irrégularités, dont l'objectif est de suivre les variations de prix avant et après les annonces faites par les entreprises, afin de déterminer si les acteurs des marchés respectent les normes interdisant la divulgation sélective. Le groupe consultatif a réfléchi à l'utilité que peuvent avoir les effets de la publication d'informations de qualité sur des indicateurs macroéconomiques comme l'investissement étranger direct pour les investisseurs et les décideurs, en les aidant à se faire une idée plus complète de la situation. Cela contribuerait à faire mieux comprendre l'importance du contrôle du respect et de l'application effective des normes.

55. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité comprend une série d'indicateurs quantitatifs directement liés au degré de développement du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes. On y trouve des indicateurs sur des facteurs comme l'indépendance, le financement, la dotation en personnel, les critères d'inspection, les méthodes disciplinaires, les mécanismes de coordination institutionnels et les critères de référence ou bonnes pratiques définis en la matière au niveau international. À titre d'exemple, la figure de l'annexe II présente les résultats de l'évaluation du mécanisme d'un pays, réalisée sur la base du guide pratique. Celui-ci pourrait être particulièrement utile pour recenser les lacunes à combler pendant la phase de conception du mécanisme et suivre les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

56. Les comités d'audit internes peuvent également contribuer utilement à ces efforts en évaluant l'efficacité des audits externes d'après les critères de performance suivants :

- a) Exhaustivité des plans d'audit ;
- b) Communication en temps opportun d'informations de qualité ;
- c) Personnel compétent et suffisant ;
- d) Allocation de ressources adéquates à l'audit.

57. Dans les documents de travail publiés par l'Union européenne, il est souligné qu'il importe de recueillir des éléments permettant d'évaluer l'incidence de l'application des Normes internationales d'information financière. Certains membres du groupe consultatif ont proposé d'ajouter des références dans le projet de guide, par exemple aux rapports de la Banque mondiale sur l'observation des normes et des codes¹⁹, aux rapports sur la perception des risques mondiaux du Forum économique mondial²⁰ et aux normes internationales de pratique actuarielle²¹.

58. Le groupe consultatif a estimé qu'il fallait envisager d'approfondir les recherches sur les méthodes permettant d'évaluer les effets des bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes sur les indicateurs macroéconomiques, une fois que des informations suffisantes seraient disponibles au sujet de leur utilité concrète.

¹⁹ <https://www.worldbank.org/ifa/rosc.html> (page consultée le 3 août 2016).

²⁰ Le rapport de 2016 est disponible à l'adresse <http://reports.weforum.org/global-risks-2016> (page consultée le 29 juillet 2016).

²¹ http://www.actuaries.org/index.cfm?lang=EN&DSP=PUBLICATIONS&ACT=STANDARDS_ISAP (page consultée le 29 juillet 2016).

D. Difficultés particulières dans le cas de l'information non financière, de la publication d'informations par le secteur public et de la publication d'informations par les PME

Information non financière

59. Pour élaborer un mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes, il importe de réfléchir aux questions intéressant la publication d'informations non financières par les entreprises, notamment au sujet de l'impact environnemental et social, de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme, de la diversité, de la gouvernance d'entreprise et de la rémunération des dirigeants. La publication d'informations non financières est utile à divers acteurs clefs, dont les autorités publiques de réglementation, les investisseurs, les partenaires commerciaux, les employés et les populations locales. Fait important, le rôle de l'information non financière et de l'information sur la durabilité a été souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action d'Addis-Abeba²². En particulier, l'objectif 12.6 de ce dernier consiste à encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la durabilité²³.

60. La publication d'informations non financières occupe une place de plus en plus importante. L'Union européenne a contribué à cette évolution en adoptant, en 2014, la directive sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes²⁴. Cette directive, qui établit des règles sur la divulgation d'informations par les États membres de l'Union au sujet de l'environnement, de questions sociales et de la gouvernance, entrera en vigueur en 2017. Elle s'appliquera aux entreprises cotées, aux entreprises ayant plus de 500 employés, aux banques, aux sociétés d'assurance et aux autres entreprises dont les États membres estiment qu'elles devraient divulguer des informations en raison de leurs activités, de leur taille ou du nombre de leurs employés. Ces entreprises devront divulguer des informations sur leurs politiques et sur les risques liés à leurs activités sur le plan social et environnemental et en matière de personnel, notamment dans l'optique du respect des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et de la diversité au sein de leur conseil d'administration. La directive devrait concerner quelque 6 000 grands groupes et grandes entreprises à l'échelle de l'Union européenne.

61. Des directives d'application facultative sur les meilleures pratiques en matière d'information environnementale, sociale et relative à la gouvernance ont été publiées par l'Initiative mondiale sur les rapports de performance²⁵, l'International Corporate Governance Network²⁶, la Société financière internationale²⁷, l'Organisation internationale des commissions de valeurs²⁸, l'Organisation de coopération et de développement

²² A/RES/69/313.

²³ A/RES/70/1.

²⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014L0095&from=FR> (page consultée le 29 juillet 2016).

²⁵ <https://www.globalreporting.org/standards/Pages/default.aspx> (page consultée le 29 juillet 2016).

²⁶ <https://www.icgn.org/policy> (page consultée le 29 juillet 2016).

²⁷ http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Multilingual_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Home_FR (page consultée le 29 juillet 2016).

²⁸ https://www.iosco.org/about/?subsection=key_regulatory_standards (page consultée le 29 juillet 2016).

économiques²⁹, la CNUCED³⁰, l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies³¹ et la Banque mondiale³². Ces directives portent sur un large éventail de tendances relatives à des questions environnementales et sociales et à la gouvernance qui intéressent la publication d'informations par les entreprises. D'autres nouvelles institutions, comme l'International Integrated Reporting Council³³, promeuvent l'intégration d'informations financières et non financières dans un cadre de publication d'informations unique pour les entreprises.

62. Au cours du débat sur l'information non financière et son rôle dans la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et de l'application effective des normes, certains membres du groupe consultatif ont dit qu'elle aidait souvent à déceler les principaux risques pour une entreprise, comme l'insuffisance des mesures concernant la gouvernance ou l'environnement, jouant ainsi un rôle essentiel dans l'efficacité des décisions d'investissement.

63. Alors qu'il était plus difficile de plaider pour la publication d'informations non financières il y a une dizaine d'années, le groupe consultatif a constaté que d'après des travaux récents, les investisseurs y étaient de plus en plus favorables. La CNUCED menait des recherches sur l'intérêt porté par les investisseurs à l'information environnementale, sociale et relative à la gouvernance. Ses conclusions seraient susceptibles d'éclairer le développement du cadre de contrôle du respect et d'application effective des normes.

64. Dans la perspective du contrôle du respect et de l'application effective des normes, l'intégration plus poussée des dimensions financière et non financière dans les rapports publiés par les entreprises risquait de poser des problèmes liés à l'éventuel élargissement des obligations légales et réglementaires incombant aux commissaires aux comptes et aux experts-comptables dans le cadre de la chaîne de l'information des entreprises.

65. Le groupe consultatif a jugé important d'examiner plus en profondeur les problèmes particuliers posés par la publication d'informations non financières, du point de vue de la mise en œuvre du mécanisme. Aux fins de l'élaboration du projet de guide, il importait de présenter l'information non financière comme un domaine en pleine évolution.

Secteur public

66. Le groupe consultatif a indiqué que dans certains pays, le secteur public jouait un rôle considérable dans l'économie. C'était le cas, en particulier, de certains pays en développement et pays en transition et il y avait lieu, par conséquent, d'accorder une attention plus grande au contrôle du respect et à l'application effective des normes relatives à la publication d'informations dans le secteur public.

67. Il fallait examiner plus avant certains éléments de la publication d'informations dans le secteur public et leurs incidences sur la mise en œuvre d'un mécanisme efficace de contrôle du respect et d'application effective des normes. Il s'agissait notamment des Normes comptables internationales pour le secteur public³⁴, des normes relatives aux audits externes des organismes publics publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques³⁵, des travaux de la Chartered Institute of

²⁹ <http://www.oecd.org/fr/gouvernementdentreprise/principes-gouvernance-entreprise.htm> (page consultée le 29 juillet 2016).

³⁰ UNCTAD/ITE/IPC/2003/7, UNCTAD/ITE/TEB/2006/3, UNCTAD/ITE/TEB/2007/6 et TD/B/C.II/ISAR/78.

³¹ <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc> (page consultée le 29 juillet 2016).

³² www.worldbank.org/ifa/rosc_cg.html (page consultée le 29 juillet 2016).

³³ <http://integratedreporting.org/> (page consultée le 29 juillet 2016).

³⁴ <http://www.ipsasb.org> (page consultée le 29 juillet 2016).

³⁵ <http://www.intosai.org/fr> (page consultée le 29 juillet 2016).

Public Finance and Accountancy sur la formation des spécialistes de la publication d'information dans le secteur public³⁶ et des manuels publiés par la Fédération internationale des experts-comptables sur les décisions concernant la comptabilité dans le secteur public³⁷.

68. Faute de consensus à ce sujet, la question du contrôle du respect et de l'application effective des normes relatives à la publication d'informations dans le secteur public ne serait pas abordée dans le projet de guide. Certains membres du groupe consultatif ont estimé qu'elle pourrait faire l'objet d'un document distinct, une fois qu'aurait été achevée l'élaboration du projet de guide sur le contrôle du respect et l'application effective des normes concernant la publication d'informations par les entreprises, et que plus d'études de cas seraient disponibles et pourraient servir de base à un tel projet, qui pourrait ainsi s'appuyer sur les données empiriques nécessaires.

Petites et moyennes entreprises

69. Les PME jouent un rôle important dans la plupart des pays et tout particulièrement dans les pays en développement, où ils sont à l'origine de la plupart des possibilités d'emploi formel³⁸. Ainsi, la majorité de la population de ces pays dépend du développement des PME pour vivre, et la survie et la croissance de ces entreprises sont essentielles à la viabilité de l'économie de pays entiers. En outre, les PME contribuent beaucoup à la création de liens entre les marchés grâce à leur participation aux chaînes d'approvisionnement et de distribution. La publication d'informations continue, toutefois, de leur poser des problèmes, parce qu'elle réduit leur accès au financement et qu'elle risque de compromettre leur croissance et leur développement. La publication d'informations par les PME est donc un facteur à prendre en compte dans la mise en œuvre du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité.

70. Les PME occupent une place très importante dans le commerce mondial, mais les autorités de réglementation doivent surmonter des difficultés particulières pour établir des directives solides sur la comptabilité des PME et des microentreprises, ainsi que pour mettre en œuvre des mécanismes qui soient à la fois économiquement rationnels et conformes aux prescriptions relatives à la publication d'informations de qualité. Les directives sur la publication d'informations spécialement destinées aux PME comprennent la norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités³⁹, les directives sur les audits de PME publiées par la Fédération internationale des experts-comptables⁴⁰ et les directives de comptabilité et d'information financière pour les PME de niveau 2 et de niveau 3 publiées par la CNUCED et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts⁴¹. De plus, plusieurs pays ont élaboré des règles relatives à la publication d'informations spécialement conçues pour répondre aux besoins d'un large éventail d'entreprises non cotées et de PME.

71. L'une des difficultés propres au secteur des PME consiste à sensibiliser les responsables de l'élaboration des rapports aux avantages d'une information de qualité,

³⁶ <http://www.cipfa.org> (page consultée le 29 juillet 2016).

³⁷ <https://www.ifac.org/publications-resources/2015-handbook-international-public-sector-accounting-pronouncements> (page consultée le 29 juillet 2016).

³⁸ <http://www.worldbank.org/en/topic/financialsector/brief/smes-finance> (page consultée le 4 août 2016).

³⁹ <http://www.ifrs.org/ifrs-for-smes/pages/ifrs-for-smes.aspx> (page consultée le 29 juillet 2016).

⁴⁰ <https://www.ifac.org/publications-resources/guide-using-international-standards-auditing-audits-small-and-medium-sized-en> (page consultée le 29 juillet 2016).

⁴¹ UNCTAD/ITE/TEB/2003/5 et UNCTAD/ITE/TEB/2003/6.

particulièrement pour ce qui est de l'accès au financement et du développement de l'entreprise. Le fait que les PME considèrent les audits comme une contrainte administrative a également des conséquences pour la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes dans ce secteur.

72. En outre, les critères qui permettent de bien définir les PME, par exemple le nombre d'employés ou le volume des opérations, varient beaucoup en fonction des caractéristiques économiques de chaque pays.

III. Conclusion

73. Ce qui précède est un aperçu du guide des bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et d'application effective des normes en vue de la publication d'informations de qualité par les entreprises, que la CNUCED élabore avec le groupe consultatif d'experts du contrôle du respect et de l'application effective des normes. Ont également été signalées les principales questions soulevées pendant les concertations sur l'élaboration du projet de guide révisé qui sera examiné à la trente-troisième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

74. Afin d'aider la CNUCED à établir le document sous sa forme définitive, les représentants souhaiteront peut-être réfléchir ensemble aux questions ci-après :

a) Y a-t-il d'autres éléments fondamentaux ou principes directeurs dont il conviendrait de tenir compte dans le guide ?

b) Quels sont les moyens de financement et de dotation en ressources nécessaires pour garantir l'efficacité de la mise en place et du fonctionnement du mécanisme de contrôle du respect et d'application effective des normes, sans en compromettre l'indépendance, particulièrement dans les pays en développement qui manquent de ressources ?

c) Quels enjeux particuliers doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes dans le cas de la publication d'informations non financières et de la publication d'informations par le secteur public et les PME ? Ces mécanismes devraient-ils s'appliquer à la publication d'information par les microentreprises ?

d) Quelles sont les bonnes pratiques et les principales difficultés à prendre en compte pour garantir l'efficacité du contrôle du respect et de l'application effective des normes, notamment dans le domaine des ressources humaines ?

e) Comment des entités mondiales comme le Groupe de travail intergouvernemental d'experts peuvent-elles contribuer davantage à diffuser les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle du respect et d'application effective des normes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ?

Annexe I

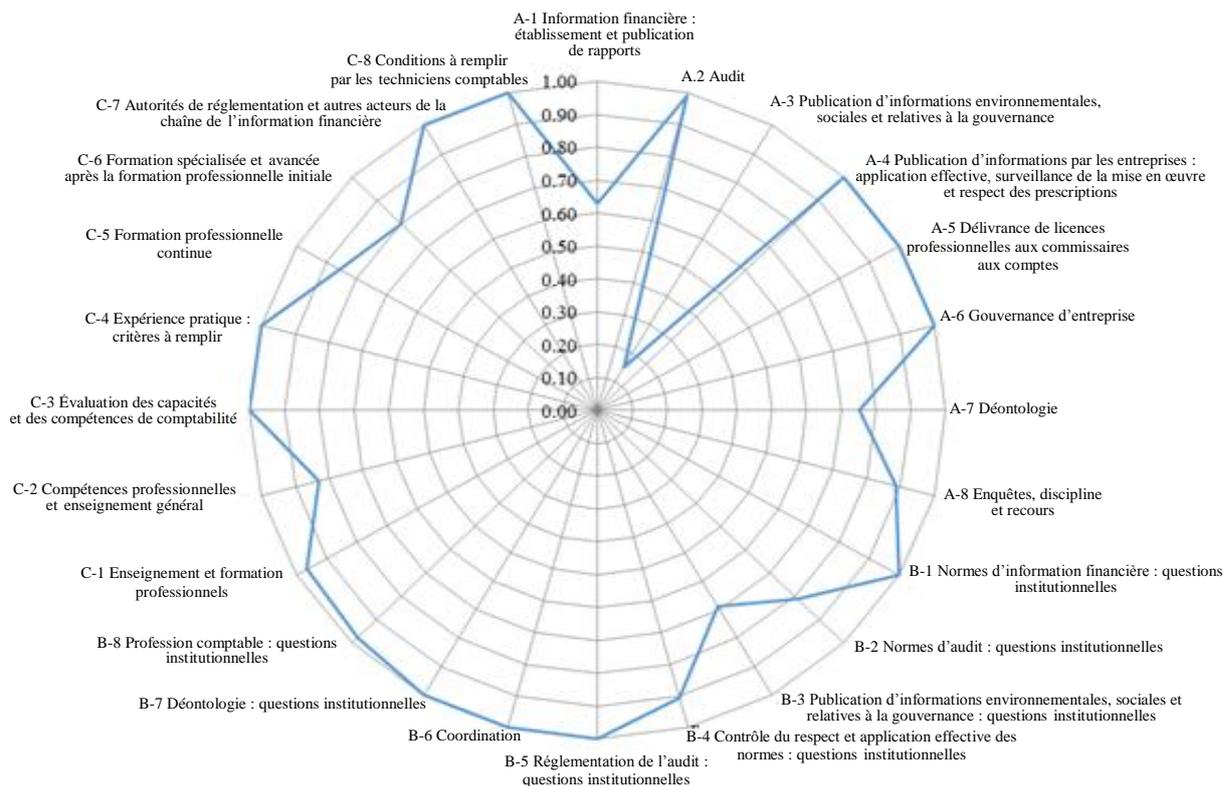
Membres du groupe consultatif d'experts du contrôle du respect et de l'application effective des normes

<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Organisme</i>
Mario	Abela	Responsable des recherches et des activités liées à la publication d'informations par les entreprises	Gather
David	Barnes	Associé gérant chargé des questions de politique publique, de communication et de responsabilité des entreprises	Deloitte LLP
Jonathan	Bravo	Chef du service des finances et de l'administration	Organisation internationale des commissions de valeurs
Vania	Da Costa Borgerth	Contrôleuse et directrice générale adjointe	Banque brésilienne de développement
Stuart	Diack	Associé gérant pour la Suisse	Deloitte LLP
Martijn	Duffels	Chef du Secrétariat	International Forum of Independent Audit Regulators
Bruce	Eastman	Consultant principal pour l'élaboration de règles	Association of Chartered Certified Accountants
Reto	Eberle	Professeur et membre du conseil d'administration	Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP FER)
Gerard	Ee	Président	Institut singapourien des comptables agréés
Brigitte	Eierle	Professeur de comptabilité internationale	Université de Bamberg
Marek	Grabowski	Membre du conseil	Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance
Tetiana	Iefymenko	Président de l'Académie de gestion financière	Ministère ukrainien des finances
Mats	Isaksson	Chef de la Division des affaires d'entreprise	Organisation de coopération et de développement économiques
Sha Ali	Khan	Directeur de la surveillance des pratiques	Association of Chartered Certified Accountants

<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Organisme</i>
Linda	Lach	Directeur du service chargé des stratégies et du développement	Fédération internationale des experts-comptables
Valerie	Ledure	Chef d'unité adjointe, Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux	Commission européenne
Liudmyla	Lovinska	Directrice adjointe de l'Académie de gestion financière	Ministère ukrainien des finances
Michel	Magnan	Professeur	Université Concordia
Jim	Obazee	Secrétaire exécutif et Administrateur	Conseil d'information financière du Nigéria
Titus	Osawe	Direction des inspections et de la surveillance	Conseil d'information financière du Nigéria
Gary	Pflugrath	Directeur du service chargé des politiques publiques et de la réglementation	Fédération internationale des experts-comptables
Kurt	Ramin	Directeur	KPR Associates
Leonid	Shneydman	Chef de département	Ministère des finances de la Fédération de Russie
David	Szafran	Juriste	Law Square
Ann	Tarca	Professeur	Université d'Australie occidentale
Karel	Van Hulle	Membre	Conseil de supervision de l'intérêt public
Michael	Walsh	Consultant (projets spéciaux)	Association of Chartered Certified Accountants

Annexe II

Exemple de résultats de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité : indicateurs relatifs au contrôle du respect et à l'application effective des normes





**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
Trente-troisième session
Genève, 4-6 octobre 2016
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre pratique du contrôle du respect
et de l'application des dispositions en matière
de comptabilité et de vérification en vue
de la publication d'informations de qualité**

Rectificatif

Bloc indicatif gauche

Remplacer Genève, 5-7 octobre 2016 *par* Genève, 4-6 octobre 2016.

GE.16-15537 (F) 140916 190916



* 1 6 1 5 5 3 7 *

Merci de recycler

